



Son ex menace de prendre sa fille s'il ne vit plus avec elle

Par Pitchoune78

Bonsoir,

Je me permets de venir chercher quelques conseils sur une situation délicates.

Mon meilleur ami est sous l'emprise d'une manipulatrice pervers narcissique. Ils ont eu une fille ensemble après a peine un an de relation. Elle ne l'a pas prévenu qu'elle était enceinte.

Etre père a été son plus beau cadeau, jusque là, tout va bien. Une semaine après la naissance de sa fille, qu'il a reconnu biensur, elle l'a quitter, il ne voyais sa fille qu'une journée par semaine, pendant un mois avant qu'ils se remettent ensemble. Depuis 10 ans, toute sa famille lui dit qu'elle est nocive pour lui et la petite. Il en a conscience mais comme elle s'en prend aussi a la petite, elle hurle h24 contre mon ami et sa fille, il subit pour protégé sa fille.

Elle vit donc chez lui, depuis 6 mois il lui a annoncer la séparation définitive, elle lui a imposer de rester chez lui, que sinon il ne verra plus sa fille, qu'elle dirais qu'il la violente psychologiquement voir physiquement et qu'elle était capable de se faire des bleus pour être crédible.

Il est terrorisé à l'idée de perdre la garde de sa fille.

Actuellement, les horaires de son ex (84h par mois) ne permettent pas qu'ils puissent l'avoir en semaine, elle vie donc du dimanche au vendredi chez sa grand mère maternelle (qui est aussi malsaine que sa fille), elle a même dit devant la petite que si elle ne l'avais plus a la maison en semaine elle se suiciderait. Ils ont donc la petite a la maison uniquement du vendredi soir au dimanche après midi, cette situation le rend extrêmement triste mais il pense aussi au bien de sa fille et ça lui évite de subir les brimades de sa mère quotidiennement.

Il y a 3 mois il lui a reconfirmer qu'il n'était plus en couple, son appartement fait 23m², il a continué a dormir dans le même lit sans aucun contact avec elle. Comme elle le harcelais pour avoir une intimité plus poussé, il y a 10 jours, pour la première fois en 11 ans il lui a tenu tête et il lui a dis c'est terminé je prend le canapé. Depuis vous imaginez que les mensonges, le chantage, le harcèlement psychologique a amplifié de manière extrême. Avec sa famille et un autre ami, on arrive a le maintenir pour qu'il ne rentre pas dans son jeu. Elle lui a clairement fait savoir qu'elle lui ferait péter un câble mais il reste calme.

C'est aujourd'hui que les choses se corsent, comme il a tenu paroles et qu'il n'a pas quitter le canapé, elle est adorable avec sa fille, lui dire que son père et méchant qu'il l'a quitter qu'il veut plus qu'ils vivent tous les 3, qu'il lui a fait beaucoup de mal et qu'elle n'arrive pas à vivre sans lui. Et ce midi, sans lui donné d'explication, elle est parti avec sa fille jusqu'à demain alors qu'il a sa fille a peine 2 jours par semaine. Demain elle repart chez ses grand parent et il n'est même pas sur de la revoir pour lui faire un bisous. Il a appris d'une source commune que la fille de son ex était en recherche d'appartement, que son logement était vide et qu'elle pouvait s'y installer avec la petite.

J'essaye de le rassurer, depuis quelques jours, il a tellement peur qu'elle arrive a être crédible devant la justice pour avoir la garde, qu'il enregistre le plus de conversation a son insu. Est ce que c'est légal devant un juge ? dans le cas contraire est ce que ça peut quand même appuyer son dossier ?

Actuellement il est gardien d'immeuble a 1h de son domicile actuel, son patron a fait passé son dossier pour qu'il est un logement sur site, il y aurait 2 chambres, il a un salaire raisonnable alors que son ex n'a que 84h par mois. Depuis 11 ans, elle paye uniquement les courses alimentaires, c'est lui qui payes loyers et charge fixe tout seul. Elle a donc son salaire - 150? d'alimentation par mois pour des dépenses non primaire.

Hier soir il lui a fait une proposition, soit elle payes 50/50 du loyers et des charges fixes et il paye l'alimentation a 2, ou alors elle continue a faire comme avant a payer les courses alimentaires mensuelles mais elle va faire les courses seules (parce qu'elle l'oblige à l'accompagner depuis des années), ou alors elle déménage des que possible. Il a ajouté le mieux pour elle c'est les courses, qu'elle ne seras pas perdante. Elle lui as dit je pars pas, ta mère m'a laissé 6 mois pour me retourner. Il a été étonné, a demandé à sa mère qui a dit que c'était faux (elle passe sa vie a mentir et a lui dire que tout est sa faute), il a ajouter que même si sa mère avait dit ça c'est son appartement et ce n'est pas a sa mère de

prendre ce genre de décision.

Pensez vous que légalement il peut demander la garde de sa fille ? ces horaires correspondent pour l'emmener et aller la rechercher à l'école, qui est juste en face de son futur logement. Est ce que la petite qui a 10 ans doit choisir, je crois me souvenir qu'il faut que l'enfant est 13 pour faire un choix ! Parce que vu le chantage affectif qu'elle subit de sa mère et sa grand mère, même si elle préfère vivre avec son père elle demandera a rester du coté maternelle.

Voilà je suis désolée pour le pavé mais il a très peur et pour l'instant ne sais pas s'il doit prendre un avocat vu qu'elle le menace sans pour autant passer a l'action.

Il faut savoir qu'elle préfère lui faire du mal a lui au détriment de la santé mentale de sa fille.

Il a très peur pour sa fille et hésite à refuser le nouvel appartement et subir une collocation anxiogène pour garder sa fille chaque weekend.

Si vous aviez des conseils ça m'aiderais à le rassurer voir a trouver des pistes pour qu'il monte un dossier juste au cas ou ? Sachant qu'il souhaite que tout se fasse a l'amiable

En vous remerciant par avance,

Sophie

Par kang74

Bonjour

Donc si je comprends il accepte depuis 10 ans de vivre avec cette femme , horrible d'après vos dires et de n'avoir sa fille que pendant les week ends,la laissant aussi chez une grand mère horrible, le tout sans raisons autre que le fait qu'on le lui impose ???

Et il ne veut qu'en passer par l'amiable, ce qui veut dire se mettre d'accord avec des personnes qui, d'après vos dires, lui font subir des violences ??

Le seul conseil à donner, la seule aide qu'il peut trouver, c'est auprès d'un avocat .

Parce que son immobilisme a fait que pendant 10 ans , ce soit la grand mère maternelle qui a eu le rôle de personne qui s'occupe de l'enfant alors que les parents ont ce devoirs .

NB : Oui, un enfant a 10 ans peut être entendue par le JAF .

Suivant ce qu'elle dit, on en tiendra compte ... ou pas .

Si les domiciles ne sont pas trop éloignés , il n'y a rien qui s'oppose à une garde alternée .

Et même si son ex a la résidence habituelle, il verra plus sa fille qu'en couple , puisque ses droits seront d'un week end sur deux et la moitié des vacances .

Donc avocat .

Et psy, s'il est sous emprise .